



Résolution 2022-10-R01

Conférence des femmes

Attendu que la conférence des femmes de l'AFPC-Québec se déroulera en présentiel à l'hôtel Delta du Mont Ste-Anne, 28 au 30 octobre 2022;

Attendu que les participantes de la section locale 10005 sont Marie-Eve Gélinas, Isabelle Payen et Sabrina Williams.

Attendu qu'il y a des frais d'inscription de 200\$ pour chacune des inscriptions;

Attendu que le SEI National remboursera les frais d'inscription pour Marie-Eve Gélinas et Isabelle Payen lorsque celles-ci enverront un rapport écrit au président national dans les soixante (60) jours suivant l'événement;

Attendu que le CRDLM remboursera les frais d'inscription pour Sabrina Williams à titre de coordonnatrice des femmes de la Mauricie.

Il est résolu de faire des chèques pour les inscriptions de chacune des parties qui assisteront à la conférence des femmes en attente des remboursements mentionné ci-haut;

Qu'il soit de plus résolu qu'aucun frais ne sera défrayé par la section locale 10005 car toutes les dépenses seront couvertes par une autre instance syndicale.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Dany Gélinas

Adopté le :

Jocelyn Boulanger

Secrétaire SEI 10005